

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 01824

Numéro SIREN : 388 725 970

Nom ou dénomination : A.M.C.

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007218



SECAR

Société d'expertise comptable et d'audit

SAS AMC
ZI DES VIOLETTES
8 IMPASSE DE L'HERS
EAST PARK
31240 - L'UNION

COMPTES ANNUELS
AU 30 JUIN 2022

Siège social

Rue Victor Hugo
09000 FOIX
Tél. 05 34 09 88 99
Fax 05 34 09 88 95
E-mail : secar@groupesecar.fr

Bureau de Pamiers

LD "Mouchet"
09100 FAMIERS
Tél. 05 34 01 33 88
Fax 05 61 67 51 18
E-mail : secarpamiers@groupesecar.fr

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	132 830	17 881	114 949	2 404	112 545
Autres immobilisations corporelles	12 272	12 272			
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	145 102	30 153	114 949	2 404	112 545
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	227 699		227 699	162 550	65 149
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	87		87	42	45
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 106		1 106		1 106
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 062		24 062	736	23 326
. Autres	17 800		17 800	3 600	14 200
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	92 985		92 985	125 074	- 32 089
Charges constatées d'avance	4 831		4 831	4 506	325
TOTAL (II)	368 570		368 570	296 508	72 062
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	513 672	30 153	483 519	298 912	184 607

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 622 €)	7 622	7 622	
Primes d'émission, de fusion, d'apport .			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	762	762	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	41 312	41 312	
Report à nouveau	86 533	86 533	
Résultat de l'exercice	24 675	30 898	- 6 223
Subventions d'investissement	54 904		54 904
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	215 809	167 128	48 681
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	55 885		55 885
. Découverts, concours bancaires	114	94	20
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	55 003	57 584	- 2 581
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 440	25 195	76 245
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	5 698	6 107	409
. Organismes sociaux	7 022	8 683	- 1 661
. Etat, impôts sur les bénéfices		455	455
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	40 729	31 628	9 101
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 819	2 038	- 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	267 710	131 784	135 926
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	483 519	298 912	184 607

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	425 937		425 937	361 399	64 538 17,86
Chiffres d'affaires Nets	425 937		425 937	361 399	64 538 17,86
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			2 982	22 008	- 19 026 -86,45
Autres produits			2	3	1 -33,33
Total des produits d'exploitation			428 921	383 411	45 510 11,87
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes			290 725	212 996	77 729 36,49
Impôts, taxes et versements assimilés			5 414	4 878	536 10,99
Salaires et traitements			72 878	81 151	- 8 273 -10,19
Charges sociales			34 574	36 718	- 2 144 -5,84
Dotations aux amortissements sur immobilisations			12 124	1 450	10 674 736,14
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			4	9 511	- 9 507 -99,96
Total des charges d'exploitation			415 720	346 704	69 016 19,91
RESULTAT EXPLOITATION			13 201	36 707	- 23 506 -64,04
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			230	230	N/S
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			230	230	N/S
RESULTAT FINANCIER			-230	- 230	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			12 971	36 707	- 23 736 -64,66

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	63 096		63 096	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	63 096		63 096	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		350	350	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	47 038		47 038	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	47 038	350	46 688	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 058	-350	16 408	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	4 354	5 459	- 1 105	-20,24
Total des Produits	492 017	383 411	108 606	28,33
Total des charges	467 342	352 513	114 829	32,57
RESULTAT NET	24 675	30 898	- 6 223	-20,14
Dont Crédit-bail mobilier	91 400	71 247	20 153	28,29
Dont Crédit-bail immobilier				

AMC

Société par actions simplifiée au capital de 7 622.45 €
Siège social : 8 Impasse de l'Hers – ZI des Violettes - 31240 L'UNION
388 725 970 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 28 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 28 décembre,
A seize heures,

Les associés de la société AMC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 8 Impasse de l'Hers – ZI des violettes 31240 L'UNION, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre ARTIGUES, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2022,
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 24 675 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 675 €
A titre de dividendes	0 €
Le solde, soit la somme de	24 675 €
En totalité au compte « Autres réserves »	
Qui sera ainsi porté à la somme de	65 987 €

Les capitaux propres s'élèveraient ainsi à la somme de 215 809 €.

Nous vous informons que les dividendes perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis, depuis le 1er janvier 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.



Le PFU s'applique de plein droit sauf si vous décidez de soumettre ces revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Nous vous précisons enfin que l'abattement de 40% est supprimé avec le prélèvement forfaitaire unique mais reste applicable en cas d'option au barème progressif.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :

34 750 €, soit 69.50 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 347.00 €

Exercice clos le 30 juin 2020 :

30 303 €, soit 61.00 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 303.00 €

Exercice clos le 30 juin 2021 :

30 898.00 €, soit 61.80 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 309.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Pour la société UNION DEVELOPPEMENT 31
Son représentant légal Pierre ARTIGUES**

Pierre ARTIGUES



Jean-François DE RESSEGUIER



AMC

Société par actions simplifiée au capital de 7 622.45 €
Siège social : 8 Impasse de l'Hers – ZI des Violettes - 31240 L'UNION
388 725 970 RCS TOULOUSE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **ANNUELLE DU 28 DECEMBRE 2022**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 24 675 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 675 €
A titre de dividendes	0 €
Le solde, soit la somme de	24 675 €
En totalité au compte « Autres réserves »	
Qui sera ainsi porté à la somme de	65 987 €

Les capitaux propres s'élèveraient ainsi à la somme de 215 809 €.



Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :

34 750 €, soit 69.50 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 347.00 €

Exercice clos le 30 juin 2020 :

30 303 €, soit 61.00 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 303.00 €

Exercice clos le 30 juin 2021 :

30 898.00 €, soit 61.80 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 309.00 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

A handwritten signature, possibly of a legal representative, located at the bottom right of the page.

AMC

Société par actions simplifiée au capital de 7 622.45 €
Siège social : 8 Impasse de l'Hers – ZI des violettes, 31240 L'UNION
388 725 970 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 28 DECEMBRE 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 24 675 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 675 €
A titre de dividendes	0 €
Le solde, soit la somme de	24 675 €
En totalité au compte « Autres réserves »	
Qui sera ainsi porté à la somme de	65 987 €

Les capitaux propres s'élèveraient ainsi à la somme de 215 809 €.



Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :

34 750 €, soit 69.50 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 347.00 €

Exercice clos le 30 juin 2020 :

30 303 €, soit 61.00 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 303.00 €

Exercice clos le 30 juin 2021 :

30 898.00 €, soit 61.80 € par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 309.00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 décembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Pierre ARTIGUES**

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'P. Artigues', is written over a horizontal line. The signature is slanted and includes a small vertical stroke.